

LABRESSE INFOS

BULLETIN D'INFORMATIONS DE LA COMMUNE DE LA BRESSE | N°381 | JANVIER 2021

L'ANNÉE 2020 A ÉTÉ
QUELQUE PEU AGITÉE...

EN AVANT 2021 !



ZOOM

Le déneigement

Quand l'hiver s'installe, le salage et le déneigement sont indispensables pour permettre aux automobilistes et aux piétons de circuler en toute sécurité sur notre commune.

Si d'un côté, les routes départementales sont gérées par les services de l'Équipement (les camions oranges !), la commune a en charge toutes les routes secondaires, les parkings du centre-ville et les espaces publics. Et pour que tout cela tourne rond, une organisation bien rodée est mise en place.

Une équipe :

À la base de cette organisation, il y a une équipe de seize agents, tous membres des services techniques municipaux. La plupart possède le permis poids lourd. Afin de répondre aux besoins spécifiques de ces missions hivernales, les agents sont spécialement formés.

Et pour compléter cette équipe, la commune fait également appel à six prestataires extérieurs.

Matériel :

Si deux équipes de deux pelleteurs manuels se relaient une semaine sur deux au centre-ville (CCS, passerelles, groupe scolaire du Centre, espace Famille, Place du Champtel et Multi-accueil « Les p'tits Amis de Oui-Oui »), la plupart des agents disposent, quant à eux d'engins pour effectuer leurs missions de salage et de déneigement.



Le parc est composé de six engins : cinq de grosse taille pour les routes et un passe-partout pour les trottoirs de la ville. Chaque véhicule a ses propres chauffeurs, qui eux aussi se relaient une semaine sur deux sur des circuits définis.

Zoom pour les curieux !

Les gros engins qui dégagent les routes sont équipés d'une lame à l'avant qui fonctionne avec un système de vérin. Ce dernier permet aux lames de dégager la route sans trop l'abîmer. Mais ce matériel en contact avec le sol subit beaucoup de contraintes et doit parfois être changé plusieurs fois par saison hivernale.

Une organisation bien rodée:

Pour que les équipes soient efficaces aux premières tombées de neige, il faut, dès novembre, installer des jalons dans les zones sensibles (carrefours, bornes incendies...).

Puis durant la saison hivernale, il faut être à l'affût. Chaque jour vers 17h, un agent désigné appelle Météo France et observe également différents sites météo.

Si les conditions le nécessitent, ce même agent prend son service à 3h du matin et effectue une tournée sur trois secteurs. Le but de cette mission est de prendre la température ambiante, le taux d'humidité mais aussi la température



du sol afin de déclencher une éventuelle sortie des véhicules et du personnel. Les six agents en astreinte se mettront alors en action dès 4h30 pour effectuer les missions de nettoyage de la chaussée. Leur astreinte pourra durer jusqu'à midi si nécessaire. L'après midi la contre-équipe prend le relais si besoin.

Le déneigement en quelques chiffres

- Jusqu'à 1000 tonnes de sel utilisés
- 80 kilomètres de routes et parkings communaux assurés par les services communaux
- 25 kilomètres de routes déneigées par le département
- 12 agents communaux et 6 prestataires
- 6 gros engins + 1 engin passe-partout
- 4 paires de bras et des pelles !

Côté horaires : Le déneigement est effectué en semaine de 4h30 à 12h, puis de 13h30 à 19h, et le week-end avec une pause de 12h à 15h.

Si cette organisation est bien rodée au niveau des équipes, elle nécessite également la participation des usagers de la route, des parkings et des espaces publics.

Petit guide de la bonne conduite !

- En hiver, roulez équipé de pneus neige !
- Ne stationnez pas en bord de route les jours où la neige est annoncée.
- Déneigez le trottoir devant votre propriété.
- Soyez patients et compréhensifs, les services font le maximum ! Les aléas sont nombreux (hauteur de neige, durée des précipitations...), les imprévus fréquents (casse de matériel, véhicules immobilisés qui bloquent le passage des engins...)



EDITORIAL



Bressaude, Bressauds,

Les fêtes de fin d'année ont été particulières pour tous, tout comme l'a été cette année 2020.

Des regroupements possibles mais limités en famille ou avec des amis, toujours les règles sanitaires à respecter, voilà dans quelle situation démarre 2021.

Avec ce virus toujours présent parmi nous, pour nous contraindre, entretenir la peur et infecter des proches et des amis, les gestes barrière restent de mise. Je souhaite d'ailleurs exprimer ici toutes mes pensées pour ceux qui nous ont quittés des suites du Covid.

On nous promet un vaccin très prochainement, il faut espérer que celui-ci fera se soulever « le couvercle » que nous avons au-dessus de nos têtes et nous permettra, petit à petit, de retrouver une vie normale.

Nos services sont mobilisés comme depuis le début de cet événement historique pour assurer la continuité de nos missions, qu'elles soient en lien avec le soin, qu'elles aient pour objet de lutter contre l'isolement de nos seniors confinés ou de soutenir les familles les plus fragiles de notre ville, comme d'assurer les missions périscolaires, les crèches, la police, l'état civil ou l'entretien de nos équipements.

Cette période, si exceptionnelle, de confinements, de contraintes, de règles sanitaires à respecter, ne doit pas nous empêcher de continuer à développer nos projets pour l'avenir. C'est important pour les habitants mais également pour entretenir l'emploi et soutenir les entreprises du bâtiment. Nos commerçants et artisans locaux ont besoin, cette année plus que jamais, de notre soutien. Pensez-y lorsque vous faites vos achats ou vos commandes de travaux, aidez-les à surmonter cette passe difficile pour leur donner la possibilité de survivre à cette longue crise.

Les professionnels du tourisme, notamment les bars et les restaurants, ont connu un début de saison très difficile et « du jamais vu », il faut espérer une embellie et un allègement du protocole sanitaire pour ce mois de janvier et pour les vacances de février. C'est tout un pan de notre économie qui souffre également.

Les bénévoles de nos associations sont impatients de faire revivre notre commune, et cette situation de libertés restreintes affecte chacun d'entre nous, mais certains sont encore plus concernés.

L'optimisme, voilà ce qui doit nous motiver.

Je profite de ce bulletin pour vous souhaiter à tous une très bonne année 2021 et une bonne santé.

Prenez soin de vous et de vos proches.

Bien sincèrement,

Maryvonne Crouvezier

SOMMAIRE

ZOOM 2^e de Couv.

ÉDITORIAL P.01

CONSEIL MUNICIPAL P.02-07

ACTUALITÉS P.08-13

CINÉMA P.14

DOSSIER P.15-22

2020 en images

TRIBUNE P.23

OTL P.24

DANS LE RÉTRO P.25-28

INFOS PRATIQUES P.29

AGENDA 4^e de Couv.

Culture - Sport - Loisirs

LABRESSE INFOS - N°381

BULLETIN D'INFORMATIONS MENSUEL
DE LA COMMUNE DE LA BRESSE

JANVIER 2021

Directeur de la publication :

Yannick Daniélou

Administration, rédaction, publicité :

Mairie de La Bresse - Tél. : 03 29 25 40 21

Mise en Page : Atelier VOOVOYEZ

Impression : SOCOSPRINT Imprimeurs

Crédit photo : Mairie de La Bresse, écoles,
OTL et associations diverses.

Tirage : 2600 exemplaires

CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAITS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE 2020

Compte-rendu intégral consultable en mairie et sur le site internet www.labresse.fr (rubrique docs à télécharger)

Les marchés, conventions-baux, emprunt, demandes de subvention, cessions, ont été conclus selon les tableaux ci-après :

Marchés

Objet du Marché	Titulaire	Montant € HT	Montant TTC
Attribution des marchés de travaux de mise aux normes d'accessibilité des bâtiments pour : gymnase, Espace famille, crèche Les P'tits amis de oui-oui» Lots 1, 4, 6, 7, et 8 : infructueux Lot 2 : à négocier Lot 3 : menuiseries bois Lot 5 : plomberie sanitaire	Menuiserie Vaxelaire	16 294,00 €	19 552,80€
Attribution de la maîtrise d'œuvre pour la mise en accessibilité de trois bâtiments (cinéma, église St Laurent, stade Planot-Paris)	In situ architectes	10 460,00€	12 552,00€
Attribution des travaux de remplacement du tapis glacier à la patinoire	Société Colors Production Fleurus- Belgique	48 373,00€	58 531,33€
Attribution des travaux de rénovation du pont des Zelles	Delot SAS	46 875,40€	56 250,48€
Attribution du marché de fourniture d'un chariot télescopique pour les STM - Merlo type P40/12	Georges Équipement Bellefontaine	111 300,00€	133 560,00€
Travaux de création graphique et d'impression du bulletin municipal (4 ans)	Socosprint Epinal	Montant déterminé en fonction des coûts des numéros variant selon la quantité commandée et le nombre pages (Estimation entre 10000 € et 30000 € HT)	
Travaux de réhabilitation des captages d'eau potable La Courbe et Le Nol	Molinari SAS	164 075,00€	196 890,00€
Maîtrise d'œuvre pour la rénovation et l'agrandissement de l'Espace Gervais Poirot	M. Jérôme Thibault, architecte DPLG	18 400,00€	22 080,00€
Avenant n°1 au marché de couverture de fossés et d'assainissement pluvial - année 2019	Molinari SAS	3 704,50€	4 445,40€

Patrimoine, terrain, logements, locaux

Objet	Titulaire	Montant	Durée
Mise à disposition de terrain : Pour terrain d'aisance Lieu-dit : rampe des Carriers - Section AP n°1666 Lieu-dit : sous la rue de Bellevue - Section AC Lieu-dit : route de Moyenmont - Section AWn°284	M. Mougel David M. Claudel Mickaël M. Poirot Michel	Gratuit	Un an reconductible par tacite reconduction
Évolution rôle de culture Pour stationnement et stockage : Lieu-dit : route du Droit - section AP n°1486p	Liste en Annexe n°1 M. Kévin Aubert	Gratuit	Un an reconductible par tacite reconduction Temporaire

AFFOUAGE 2021			
Modalités et tarifs :		Stère non transporté : 62,00 € par stère	
- Partage par ménage ayant domicile réel et permanent dans la Commune		Bois de chauffage en grume : 38,00 € le m ³	
- Part par affouagiste fixée à 3 stères de hêtre			
Avenant n° 3 à la convention pluriannuelle de pâturage Parc «Bambois du Sapin» - Surface : 8 ha environ	EPLEFPA des Vosges	Gratuit	Terme au 30/04/2021
Mise à disposition précaire et temporaire d'un local communal 15 m ² - Centre Culturel et Social	Service de médecine de prévention du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale des Vosges	Gratuit	3 ans
Convention de mise à disposition de deux appartements : F4 situé 5 rue de la Gasse et 3 rue la résistance	Gendarmerie Nationale Militaires en renforts hivernaux au niveau des stations de ski	Gratuit	Du 15/12 au 15/03 Renouvelable d'année en année Durée maximale de 5 ans

Finances

Admission en non valeurs – créances éteintes :

Les services de la Trésorerie de Cornimont ont sollicité l'admission en non-valeur de reliquats de créances sur les exercices antérieurs, dont les poursuites sont épuisées suite à recherches infructueuses, procès-verbaux de carence, dossier de surendettement et décision d'effacement de dettes, pour un montant de :

- Sur le budget PRINCIPAL : 1 261,37 € : impayés sur factures de cantine et d'insertions publicitaires, exercices 2013 et 2017
- Sur le budget EAUX : 280,01 € : impayés sur les factures d'eau, exercices 2013 à 2018
- Sur le budget FORÊT : 1 193,52 € : impayés sur factures d'électricité sur exercices antérieurs

Décisions modificatives, sur budgets 2020, votées à l'unanimité :

Budget principal ville					
INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
Articles	Libellés	Montant	Articles	Libellés	Montant
1021	Dotations et fonds d'investissement	6 800,00 €			
2315	Travaux voirie	-6 800,00 €			
	Total	0,00 €		Total	
FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
Articles	Libellés	Montant	Articles	Libellés	Montant
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	35 000,00 €	752	Locations mobilières	30 000,00 €
6226	Honoraires	30 000,00 €	6419	Remboursement sur frais de personnel	18 000,00 €
6574	Subventions	-10 500,00 €	7788	Recettes exceptionnelles remboursement sinistre	10 000,00 €
65737	Subvention autres établissements publics locaux	18 000,00 €	7362	Taxe de séjour	20 000,00 €
6188	Subventions	-9 000,00 €	7473	Participation département	-4 000,00 €
022	Subventions	-39 500,00 €			
6748	Subventions	50 000,00 €			
	Total	74 000,00 €		Total	74 000,00 €

CONSEIL MUNICIPAL

Budget RME				
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Articles	Libellés	BP	Proposition nouvelle	Total budget
2031	Dépenses	28 850,00 €	47 000,00 €	75 850,00 €
	Total des dépenses		47 000,00 €	
1318	Recettes	60 000,00 €	47 000,00 €	107 000,00 €
	Autres subventions d'équipement			
	Total des recettes		47 000,00 €	
INVESTISSEMENT				
Articles	Libellés	BP	Proposition nouvelle	Total budget
	Dépenses			
6061	Fournitures entretien petits équipements	44 653,51 €	16 000,00 €	60 653,51 €
61551	Entretien matériel roulant	8 000,00 €	5 000,00 €	13 000,00 €
6226	Honoraires	3 500,00 €	11 000,00 €	14 500,00 €
6261	Frais d'affranchissement	7 000,00 €	7 000,00 €	14 000,00 €
22	Dépenses imprévues	450 000,00 €	-39 000,00 €	411 000,00 €
	Total des dépenses		0,00 €	

Subvention d'équilibre de fonctionnement aux budgets lotissements

Les lotissements des balcons la Rigue et de la Lunelle présentent à ce jour un déficit important, dû à des moins-values constatées lors de la vente des terrains : différence entre le prix de cession et le coût de revient des m² cédés suite aux cessions enregistrées en 2019.

Il est néanmoins autorisé pour le budget principal d'allouer une subvention exceptionnelle afin de compenser le déficit résultant d'un prix de vente des terrains inférieur aux coûts de production. Par recommandation du comptable public, il convient de constater chaque année, suite aux différentes ventes de terrains, les moins-values enregistrées à la suite de ces ventes.

C'est à ce titre que le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de verser, à titre de subvention exceptionnelle, la somme de 52 019,26 € au budget annexe lotissement des balcons de la Rigue, et la somme de 10 255,32 € au budget annexe lotissement de la Lunelle, représentant les moins-values constatées.

Participations financières aux organismes de regroupement pour 2020 – contribution au PNRBV

La participation financière aux organismes de regroupement portant la contribution au Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges a été budgétée, pour 2020, à 5 400 €.

Au vu des informations récemment communiquées par le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges en date du 4 septembre 2020 sur les modalités de calcul erronées, transmises lors de la préparation budgétaire, (prise en compte de la population INSEE au lieu de la population DGF), il convient de compléter le montant de la contribution au parc des Ballons des Vosges s'élevant pour 2020 à 7 743,69€. Ce complément de 2 343,69 € sera versé au Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges.

Complément de subvention à l'OGEC Saint-Laurent

La subvention allouée à l'OGEC Saint Laurent est calculée, annuellement, par rapport aux frais de fonctionnement du Groupe Scolaire du Centre et aux nombres d'élèves fréquentant l'établissement. Il s'avère que pour 2020, le calcul n'a pas été fait en tenant compte des réalités fonctionnelles rencontrées sur le terrain.

Interpellé par cet organisme sur le montant alloué par rapport aux années passées (moindre d'environ 8 000€) et sur l'incidence de la crise sanitaire rencontrée cette année, le Conseil Municipal a décidé l'octroi d'une subvention complémentaire de 10 000 € pour l'année 2020.

Exonération redevances d'occupation du domaine public

Le 14 mars dernier, a été décidé le passage au stade 3 du plan de lutte contre l'épidémie du COVID 19, imposant la mise en place de mesures impératives par arrêtés ministériels, interdisant la pratique de leur activité notamment pour les restaurants et débits de boissons pendant le confinement et par la suite en restreignant l'ampleur de leur activité.

La commune de La Bresse souhaite accompagner les acteurs économiques du territoire, tout comme elle l'a fait en dégageant une partie de la cotisation foncière des entreprises pour 2020 avec la délibération du Conseil Municipal 97/2020 du 28 juillet 2020.

Une exonération exceptionnelle, pour 2020, de la redevance d'occupation du domaine public due au titre des terrasses des restaurants et débits de boissons, a été votée par le Conseil Municipal, représentant une perte de revenus pour la commune d'environ 2 500 €.

Attribution d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement à l'EHPAD de La Bresse pour contexte de crise sanitaire

Suite à la crise sanitaire traversée depuis le mois de mars par le monde entier et aux décisions étatiques pour endiguer l'épidémie, l'EHPAD de La Bresse, déjà dans une situation financière précaire, ne peut escompter les recettes nécessaires pour ne pas creuser le déficit important déjà existant.

Les mesures de confinement et d'isolement pour sauvegarder nos aînés ont eu pour conséquences un non renouvellement de l'occupation des chambres de l'établissement pendant une longue période, donc un manque de recettes pour faire face aux dépenses courantes, qui elles, sont restées à leur niveau habituel, voire supplémentaires, compte tenu des mesures à prendre contre l'épidémie.

Afin de ne pas creuser le déficit de la structure et de lui permettre de faire face à cette épidémie sans devoir augmenter de façon démesurée les tarifs d'hébergement des résidents, une subvention exceptionnelle de 50 000 € sera versée à l'EHPAD.

Avenant n° 1 marché de travaux construction d'un funéraire - lot n°5 : menuiseries extérieures

L'exécution du chantier de construction du nouveau funéraire amène à la nécessité de fourniture et pose de châssis aux travaux sur le lot n° 5 : Menuiseries extérieures. Le marché de l'entreprise Joly Fils, titulaire du dit lot n°5, doit être modifié par un avenant n°1 afin d'adapter les quantités réellement exécutées et d'acter des travaux en plus-values.

Montant de travaux supplémentaires : 2 960 € HT, ce qui représente une augmentation de 13,19 % par rapport au montant du marché initial.

Le nouveau montant du marché lot n°5 est de 25 400 € HT soit 30 480 € TTC.

Urbanisme – Terrains - Patrimoine

Projet de cession d'une propriété communale

L'occupant d'un bâtiment communal a fait part de son souhait d'acquérir cette maison, située au 62 rue du Hohneck (dite « maison forestière du Neuf-Pré »).

Le Conseil Municipal a autorisé la mise en vente au prix du marché et de gré à gré, et aura à se prononcer sur les conditions de cession définitives.

Acquisition d'un ensemble immobilier

Le bâtiment accueillant le Centre d'Incendie et de Secours de La Bresse, situé rue Paul Claudel, n'est aujourd'hui plus fonctionnel ni adapté aux interventions de premiers secours.

La commune a été informée du projet de vente d'un ensemble immobilier sis 5, rue du Moulin, comprenant une propriété à usage d'habitation et une parcelle de terrain située à proximité, cadastrée AC n°81 et n°78 et appartenant aux ayants-droit de M. André Claudel.

Au regard de la situation de ces biens immobiliers et de l'opportunité soit d'y voir se construire un nouveau CIS par le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Vosges, soit de constituer une réserve foncière, la commune a manifesté son intention d'acquérir ces biens auprès de Me Pierre Daval, notaire à Cornimont. Il est à noter qu'une parcelle de terrain cadastrée AD n°326 au lieu-dit « Sur les Écorces », d'une superficie de 39 ares 5 centiares, vient s'ajouter à ce projet d'acquisition.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a validé ce projet d'acquisition, aux conditions suivantes :

- Parcelle AC N° 81 (24 a 60 ca) et AC N°78 (6 a 40 ca), au lieudit « Pré Noël ». - Zone du PLU : UB,
- Parcelle AD N° 326 (39 a 5 ca), au lieudit « Sur les Ecorces » - Zone du PLU : UY,
- Prix : 270 900 € - Frais d'acquisition en sus : 4 300 €, pris en charge par la commune.

CESSION de Terrain à bâtir à :

M. Loïc Poirot, « Traverse de la Roche », aux conditions suivantes :

- Surface totale : 800 m² - Zone du PLU : UC,
- Dont références cadastrales : AP 1465 (132 m²) ; AP 1463 (71 m²) ; AP 1460 (570 m²) ; AP 1457 (27 m²),
- Tarif : 30 € le m² - Avis des domaines 2020-88-075V-006 du 22.01.2020.

Intégration d'une canalisation d'eau au réseau public : constitution de servitude de tréfonds sur la parcelle AO 446 au profit de M. Ruhlmann

Par délibération du 24/06/2019, le Conseil Municipal a autorisé la constitution de servitude sur terrain communal lors des travaux d'alimentation en eau potable pour les 15 et 17 route de Planois. Les conditions de desserte ont évolué et cette décision est devenue caduque.

La canalisation mise en place à l'occasion de ces travaux peut faire l'objet d'une rétrocession dans le réseau public au regard de l'évolution de l'urbanisation sur ce secteur.

CONSEIL MUNICIPAL

Avec ce schéma de distribution, seuls les branchements restent privés et sous la responsabilité des utilisateurs.

Ainsi, l'habitation «17 route de Planois» est desservie par un branchement qui traverse la parcelle AO 446.

Le Conseil Municipal a acté la reprise de la canalisation commune aux habitations du secteur et la constitution de la servitude de tréfonds sur la parcelle AO 446 aux conditions suivantes :

- AO 446p - Passage en tréfonds d'une canalisation (branchement Ø 25),
- Constitution de la servitude à titre gratuit - Remise en état du terrain,
- Frais à la charge de M. Ruhlmann.

Promesse de vente au profit du département des Vosges

Le Conseil Municipal a décidé la cession d'une partie de la parcelle AC 73 au Conseil Départemental des Vosges, dans le cadre du projet d'aménagement du giratoire des Champions sur la RD 34 et autorisation a été donnée pour signer les actes relatifs à cette transaction.

Service à la population

Convention territoriale globale (CTG) de services aux familles

La Convention Territoriale Globale est une démarche partenariale qui traverse toutes les missions et champs d'activité de la Caisse d'Allocations Familiales. Elle contribue ainsi à une plus grande efficacité, lisibilité et complémentarité des actions menées en direction des familles d'un territoire et apporte de fait, de la lisibilité territoriale à la politique familiale d'un territoire et favorise le développement et l'amélioration du service rendu aux familles.

Cette démarche politique s'inscrit dans le Schéma Départemental des Services aux Familles. Elle permet de décliner, au plus près des besoins du territoire, la mise en œuvre des champs d'intervention partagés avec la CAF et la Communauté de communes des Hautes Vosges.

Les Contrats Enfance-Jeunesse signés avec la CAF et les collectivités sont amenés à disparaître en fonction de leur date d'échéance pour être remplacés par le dispositif « Bonus Territoire », à condition que le territoire soit engagé dans une CTG, ce qui est le cas pour notre Communauté de Communes.

Le CEJ de notre commune est arrivé à échéance le 31 décembre 2019. C'est pourquoi, un avenant à la Convention Territoriale Globale intégrant le bonus territoire sera signé, ce qui permettra à notre commune de poursuivre notre partenariat avec la CAF.

Convention de délégation d'organisation du transport scolaire avec la Région Grand Est

Une nouvelle convention de délégation d'organisation du transport scolaire avec la Région Grand Est a pris effet à compter de l'année scolaire 2019/2020 jusqu'à la fin de l'année scolaire 2020/2021, soit un terme au 31 juillet 2021.

La Région Grand Est s'engage à organiser et à payer les coûts afférents à la réalisation du service correspondant au circuit desservant la vallée du Chajoux.

Le montant est calculé sur la base du coût réel au kilomètre multiplié par le nombre réel de kilomètres réalisés au cours de l'année scolaire. Le montant ainsi défini sera réglé en trois acomptes et un solde de régularisation.

Administration générale

Opposition au transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes des Hautes-Vosges

La loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (dite Loi ALUR) du 24 mars 2014 prévoyait le transfert automatique de la compétence Plan Local d'Urbanisme (PLU) aux EPCI à fiscalité propre le 27 mars 2017, sauf opposition des communes membres. La minorité de blocage ayant été atteinte, le transfert de la compétence n'a pas eu lieu.

En application de la clause de revoyure inscrite dans la loi ALUR, si à l'expiration du délai de trois ans à compter de la publication de cette loi, la Communauté de Communes n'est pas devenue compétente, elle le devient de plein droit le premier jour de l'année suivant l'élection du président de la communauté consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, sauf si les communes s'y opposent dans les conditions rappelées ci-dessus.

Ainsi, la CCHV n'étant pas devenue compétente au 27 mars 2017, elle le deviendra de plein droit au 1^{er} janvier 2021 suite au renouvellement des conseils municipaux et communautaires en 2020, sauf si au moins 25 % des communes membres représentant au moins 20 % de la population s'y opposent. Les communes peuvent se prononcer sur le transfert dans un délai de trois mois préalable à la date du transfert, soit du 1^{er} octobre au 31 décembre 2020. À défaut de délibération dans ce délai, la décision sera réputée favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, s'oppose au transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes des Hautes-Vosges

Présentation du rapport d'activité 2019 de la Communauté de Communes des Hautes-Vosges

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets, le Président de la Communauté de Communes des Hautes-Vosges, compétente en matière d'élimination des déchets, doit présenter au Conseil communautaire, au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets, destiné notamment à l'information des usagers.

Le rapport 2019 a fait l'objet d'une communication au Conseil Municipal en séance publique. Il est consultable en ligne sur le site de la CCHV ou au secrétariat de la Direction Générale.

Délibération modificative sur les caractéristiques principales du renouvellement de la DSP La Bresse-Hohneck

Par délibération en date du 21 septembre 2020, le Conseil Municipal a autorisé le lancement de la procédure de renouvellement de la concession du service public d'exploitation des activités hiver/été du domaine skiable « La Bresse-Hohneck ». Cette délibération a notamment entériné une durée de 18 ans pour ce nouveau contrat.

Or, à l'issue des réunions de commission DSP les 12 septembre et 14 octobre 2020, il est apparu nécessaire de revoir la décision relative à la durée de ce contrat. En effet, dans la mesure où ce contrat a vocation à engager un programme d'investissement dont l'importance est susceptible d'impacter sa durée, plusieurs éléments, de nature à proposer une durée de contrat plus longue, ont été identifiés :

- Le rapport d'audit de la société ESPELIA démontre que certaines remontées mécaniques doivent être renouvelées au regard de leur ancienneté,
- Certains investissements de nature à développer et améliorer l'activité ski sur la station sont susceptibles de se révéler opportuns suite à la consultation des candidats,
- Un programme d'investissement destiné à améliorer le fonctionnement « 4 saisons » de la station étant difficile à valoriser.

Le Conseil Municipal a donc décidé de prévoir, lors du lancement de la procédure de consultation, une durée pouvant se situer entre 18 et 25 ans. C'est à l'issue de la phase de négociation que cette durée pourra être définitivement arrêtée, en fonction du programme d'investissement.

ACTUALITES

CCHV

Gestion des déchets : désormais, les emballages en plastique se trient et se recyclent !



Depuis le 1^{er} janvier 2021, tous les emballages ménagers en plastique se trient dans les Vosges et seront recyclés pour connaître une nouvelle vie. Les 300 sites de tri du territoire de la CCHV et leurs conteneurs « Mélange multi matériaux » attendent avec impatience votre pot de yaourt, barquette en plastique de charcuterie ou de viennoiserie, barquette en polystyrène de viande ou de fromage, film étirable plastique (...)! Ces matériaux en plastique représenteront une augmentation d'environ 20% du volume des déchets déjà triés. Cela nécessite des adaptations dans la fréquence de collecte des conteneurs et, en renfort matériel, la création de nouveaux sites de tri dans certaines zones du territoire. Pour faciliter le geste de tri et absorber ces nouveaux volumes, la CCHV a fait l'acquisition, en 2020, d'une quarantaine de conteneurs supplémentaires et va, en concertation avec les communes, installer des sites de tri supplémentaires.

Pour tout savoir sur les nouvelles consignes de tri :

www.cchautesvosges.fr, rubrique VIVRE, page TRI DES DÉCHETS

Un doute sur un déchet, utilisez le moteur de recherche en page d'accueil du site internet d'EVODIA (Établissement Vosgien d'Optimisation des Déchets par l'Innovation et l'Action) : www.evodia.org

Votre contact

Jean-David SAGER :

03 29 27 29 04

jdsager@cchautesvosges.fr



Inscription sur le registre nominatif des personnes vulnérables dans le cadre du Plan d'Alerte et d'Urgence

La commune de La Bresse met à la disposition de ses administrés un registre nominatif, mis en place dans le cadre du plan d'alerte et d'urgence départemental, piloté par l'État et mis en œuvre par les Préfets de Département, pour des risques exceptionnels : canicule, grand froid, épidémie...

Le CCAS de La Bresse est chargé de recenser les personnes vulnérables et d'assurer la mise à jour des données collectées. Le registre constitué est nominatif et confidentiel et s'inscrit dans une démarche volontaire. Les données recueillies sont destinées à l'usage exclusif du CCAS et du Préfet des Vosges.

Objectif

Le registre permet au CCAS de contacter les personnes inscrites pour s'assurer de leur situation et pour permettre l'intervention ciblée des services sanitaires en cas de déclenchement du plan d'alerte.

Qui peut s'inscrire ?

- Les personnes de 65 ans et plus,
- Les personnes de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail,
- Les personnes adultes en situation de handicap.

Qui peut solliciter l'inscription ?

- La personne elle-même,
- Son représentant légal,
- Un tiers (ami, proche, médecin, service d'aide à domicile...) sous réserve de l'accord de l'intéressé au moment de la demande ou à postériori.

Comment s'inscrire ?

À l'aide du formulaire de demande d'inscription sur le registre nominatif disponible dans ce bulletin, en mairie et sur le site de la commune de La Bresse.

Ce formulaire pourra être adressé :

Par mail : ccas@labresse.fr

Par courrier : CCAS de La Bresse

12 Place du Champstel - BP 11 - 88250 LA BRESSE

La personne dispose d'un droit d'accès, de rectification et de possibilité de radiation de ses données.

Pour toute information complémentaire, contacter le CCAS de La Bresse au 03 29 25 40 21



**FICHE D'INSCRIPTION SUR LE REGISTRE NOMINATIF DES
PERSONNES VULNERABLES
COMMUNE DE LA BRESSE**

PERSONNE CONCERNEE PAR LA DEMANDE :

Nom et Prénom : _____ Date de naissance : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

N° Téléphone : _____ N° Portable : _____

Adresse mail : _____

Situation familiale : Seule En couple En famille

L'INSCRIPTION EST DEMANDEE AU TITRE DE :

- Personne de 65 ans et plus
- Personne de plus de 60 ans reconnue inapte au travail
- Personne en situation de handicap

AIDES ET SUIVI MEDICAL A DOMICILE:

Je bénéficie actuellement à mon domicile du ou des service(s) suivants(s) : (cochez la ou les cases(s) correspondante(s))

Aide à domicile :

Nom et adresse de la structure :

Téléphone :

Soins infirmiers à domicile :

Nom et adresse de la structure :

Téléphone :

Autre(s) service(s) (portage de repas,.....):

Type de service :

Nom et adresse de la structure :

Téléphone :

Médecin :

PERSONNE A PREVENIR EN CAS D'URGENCE : (Famille, voisins, tuteur...)

Nom et Prénom : _____

N° Téléphone : _____

Liens avec le demandeur : _____

SI VOUS DEMANDEZ L'INSCRIPTION EN QUALITE DE TIERCE PERSONNE :

Nom et Prénom : _____

N° Tél : _____ N° Portable : _____

Demande en qualité de: _____

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations communiquées dans la présente demande. Je suis informé(e) qu'il m'appartient de signaler aux services municipaux toute modification concernant ces informations, aux fins de mettre à jour les données permettant de me contacter en cas de déclenchement du plan d'alerte ou d'urgence. Je suis également informé(e) que cette inscription est facultative et je peux demander ma radiation des listes à tout moment.

Fait à, le.....

Signature :

A retourner à : **CCAS de La Bresse**
12 Place du Champstel
88250 LA BRESSE

Ou à : ccas@labresse.fr

Toutes les données recueillies par ce formulaire sont facultatives. Vos données sont traitées uniquement afin d'aider les pouvoirs publics dans la mise en place d'un dispositif d'alerte ponctuelle au bénéfice de la population fragile et l'organisation des secours déclenchés en cas de nécessité (obligation légale, art. L121-6-1 du code de l'action sociale et des familles). Le responsable de ce registre nominatif est le Maire de La Bresse. Les destinataires des données recueillies sont le Maire, les agents du C.C.A.S de La Bresse, ainsi que sur sa demande, le Préfet.

Conformément à la loi n°78-17 « Informatique et Libertés » et au RGPD, vous disposez de droits d'opposition, d'accès, de rectification et de suppression des données qui vous concernent.

Nouveaux défibrillateurs

Des nouveaux défibrillateurs automatisés externes sur la commune
Trois nouveaux défibrillateurs ont été installés sur la commune de La Bresse : un à l'école du Centre, un à l'Espace Famille et le dernier au cinéma.

Ces appareils sont disponibles pendant les jours et horaires d'ouverture.

Chaque appareil est doté d'une signalétique permettant son utilisation. Pour rappel, toute personne, même non médecin, est habilitée à utiliser un défibrillateur automatisé externe (DAE). Il suffit de suivre les instructions se trouvant à disposition dans chaque défibrillateur, ou de mettre l'appareil en marche et d'écouter les instructions données pour enfin les mettre en pratique.

Pour rappel, d'autres appareils sont disponibles sur la commune. Certains sont accessibles 24h/24 : sur la façade de la Mairie, au niveau de l'Office de Tourisme, au camping du haut des Bluches et à Bol d'Air. D'autres ne sont en revanche accessibles qu'aux horaires d'ouverture : CCS, EHPAD, Gymnase des Champions, Domaine skiable de Lispach, terrain de foot du Planot-Paris, Église, Maison de La Bresse et Maison de la Montagne.



À louer : Logement social CCAS Résidence Les Sapins

Logement de type F2 (50m²) – Rez-de-Jardin

Situé au centre-ville dans résidence réservée aux personnes âgées de 60 ans et plus

Loyer : 270€ + Charges : 30€ et avance chauffage : 70€

Possibilité d'aide au logement (APL) – LIBRE DE SUITE

Pour plus de renseignements s'adresser à :
CCAS-Mairie de La Bresse, Tél. : 03.29.25.40.21

Nouveau à la Bresse

La Pizz

La Pizz vient de créer une épicerie de produits italiens en plus de leur activité de plats à emporter.

L'épicerie est ouverte de 9h à 12h30 et à partir de 16h. Les pizzas et burgers sont toujours à emporter à partir de 17h.



LA PIZZ... Casa d'Italia
24 grande rue - LA BRESSE - Tél. : 09 84 02 70 04

Résine

Une marque 100 % bressaude, née de la collaboration d'amis bressauds, entrepreneurs qui souhaitent faire partager leur amour de la montagne, de la forêt et des grands espaces.

Résine fait des vêtements et accessoires sélectionnés avec soin, au design épuré et imprimés à La Bresse, dans le respect des normes équitables et environnementales.

La gamme devrait s'enrichir avec des articles issus de l'artisanat local siglés à notre marque et prochainement une gamme VTT...

Plus d'infos sur : resine-mountain.fr



ACTUALITES

Maison de la Bresse

Toutes les informations ci-dessous seront bien évidemment soumises à l'évolution des conditions sanitaires.

L'hiver, c'est photographique à la Maison de La Bresse !

Expositions

Envolées de Claudine Aumeeruddy

Du 7 janvier au 7 mars

Êtes-vous prêt pour une envolée photographique dans l'univers de Claudine Aumeeruddy ?

Cette photographe a l'art et la manière de faire virevolter la couleur et le mouvement dans des œuvres emplies de sensibilité. Elle fait danser la lumière dans des paysages urbains rectilignes et froids. Et les regards qu'elle capte dans son objectif vous raconte des histoires pleines de vie et d'humanité. Une exposition riche et variée à ne manquer sous aucun prétexte !



Double expo :

À qui sont ces yeux ? vs À qui sont ces photos ?

Du 12 janvier au 3 février

En janvier, la MLC investit la petite salle de la Maison de La Bresse pour mettre en avant le travail de photographes amateurs de la communauté de communes. Et cette année, soyez prêts à vous jeter dans leurs lacs et plans d'eau !



En parallèle, Michel Laurent exposera ses clichés témoins de cette douche froide qui nous secoue depuis mars dernier. « À qui sont ces yeux ? » pose, non pas un, mais quatorze regards différents sur la Covid-19.

Animations

20h04, de l'idée sans détour

Vendredi 29 janvier, 20h04, Salle des Fêtes

Initialement prévue le 14 janvier, cette soirée « 20h04, de l'idée sans détour » est finalement décalée de quelques jours pour espérer pouvoir la maintenir !



Michel Laurent et Anne Claire Coulon vous présenteront la genèse de leur projet « À qui sont ces yeux ? », portraits croisés de destins touchés de près et de loin par la Covid-19. Claudia Mallet, coach parental, vous donnera quelques pistes pour vivre au mieux votre vie de parents. Philippe Wojtowicz est sourcier et nous dévoilera la face cachée de son métier. Enfin, Héloïse Cuny vous surprendra avec la création d'une fresque aux doigts en musique !



Bibliothèque Pour Tous

La Bibliothèque Pour Tous a repris ses permanences. Elle est à présent ouverte le samedi de 16h à 18h et le mercredi de 9h30 à 11h30.

C'est sous un éclairage rénové que les lecteurs vont pouvoir choisir les livres mis à leur disposition. Une grande variété de lectures s'offre à eux, du plus grand au plus petit.

De nombreuses nouveautés sont mises en rayon. Le blog « cbptlabresse.blogspot.com » est à la disposition de ceux qui désirent les découvrir.

L'accès à la bibliothèque est soumis aux règles sanitaires en vigueur à savoir, port du masque obligatoire, deux personnes en prêt simultanément, distanciation physique, respect du sens de circulation, désinfection des mains. Les livres sont désinfectés puis mis en quarantaine au retour.

L'équipe des bibliothécaires sera heureuse de vous accueillir et pourra guider vos choix en cas de besoin.

Funérarium

Le chantier du funérarium va bientôt toucher à sa fin après deux ans de travaux. Entre les soucis techniques, les retards de livraison et la covid-19 qui a stoppé pendant des mois les travaux, le projet de funérarium aura eu bien du mal à voir le bout du tunnel !

Des petits travaux de finition et d'ameublement sont encore à prévoir. La municipalité espère pouvoir ouvrir l'établissement pour ce mois de janvier.

Le nouveau funérarium permettra d'accueillir les familles dans trois salons de présentation de taille égale. Le patio extérieur recevra les cérémonies non religieuses. Et les services de pompes funèbres disposeront de locaux plus grands et équipés suivant les dernières normes en vigueur.



Contrat local de santé

Un Contrat Local de Santé va être mis en place à l'échelle du Pays de Remiremont et de ses vallées, en collaboration avec l'Agence Régionale de Santé.

Cette démarche, menée en collaboration avec les acteurs des territoires, doit permettre de lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé et garantir une offre de santé de proximité.

Dans le cadre de l'état des lieux initial, un questionnaire est mis en place afin d'interroger la population et de caractériser ses besoins. Pour être le plus représentatif possible, le PETR a besoin d'un maximum de réponses avant le 31 janvier 2021.

Si vous souhaitez participer à cette enquête, vous pouvez retrouver ce questionnaire sur le site www.labresse.fr, rubrique documents à télécharger. Ou retirer le questionnaire en mairie et le déposer dans l'urne mise à disposition dans le hall.



Bien chers Amis,

Une année très compliquée va se terminer. Malgré les animations en veille, le club reste présent et prêt à redémarrer.

Nous vous espérons en bonne santé et souhaitons dans un proche avenir la reprise des sorties et rencontres amicales.

Bien cordialement,

Les membres du Bureau

contratlocaldesante@paysderemiremont.fr'."/>

ACTUALITES

MLC-CINEMA GRAND ÉCRAN

MESURES GENERALES



Lavez-vous les mains très régulièrement



Toussez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir



Saluez sans serrer la main, évitez les embrassades



Respectez le port du masque dès lors qu'il est imposé



Évitez de vous toucher le visage



Utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le



Respectez la distance d'1 mètre avec vos collègues et les spectateurs



Veillez à jeter votre masque après usage dans les poubelles

Semaine du 30 décembre au 5 janvier



LES TROLLS 2 - TOURNÉE MONDIALE

Sortie : 14 octobre 2020 (1h34). Animation, Comédie, Musical américaine réalisée par Walt Dohrn et David P. Smith
Reine Barb, membre de la royauté hard-rock, aidée de son père Roi Thrash, veut détruire tous les autres genres de musique pour laisser le rock régner en maître. Le destin du monde en jeu. Poppy et Branch, accompagnés de leurs amis - Biggie, Chenille, Satin, Cooper et Guy Diamond - partent visiter tous les autres territoires pour unifier les Trolls contre Barb, qui cherche à tous les reléguer au second-plan.



LA BALEINE ET L'ESCARGOTE

Sortie : 21 octobre 2020 (0h40). Animation, Famille britannique, tchèque, suisse réalisée par Max Lang, Daniel Snaddon, Filip Diviak ... À partir de 3 ans
Précédé de deux courts métrages animés en avant-programme : Le Gnome et Le Nuage Kuap.
Une petite escargote de mer s'ennuie sur le rocher d'un vieux port et rêve de parcourir le monde. Un jour, une grande baleine à bosse lui propose de l'emmener en voyage à travers les océans du globe. Cette amitié insolite nous plonge dans une odyssée fabuleuse au cœur de la nature, de l'infiniment petit à l'infiniment grand.



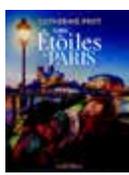
LES ELFKINS : OPÉRATION PÂTISSERIE

Sortie : 16 décembre 2020 (1h18). Animation, Famille allemande réalisée par Ute von Münchow-Pohl
Elfie est une petite Elfkins qui vit dans le monde secret des lutins. Elle rêve de rencontrer des humains et décide un jour de partir à l'aventure ! Elfie tombe sur Théo, un chef pâtissier grognon dont la pâtisserie ne fait plus recette. Sa nouvelle mission ? Sauver la petite boutique !



ADIEU LES CONS

Sortie : 21 octobre 2020 (1h27). Comédie française réalisée par Albert Dupontel avec Virginie Efira, Albert Dupontel, Nicolas Marié
Lorsque Suze Trappet apprend à 43 ans qu'elle est sérieusement malade, elle décide de partir à la recherche de l'enfant qu'elle a été forcée d'abandonner quand elle avait 15 ans.
Sa quête administrative va lui faire croiser JB, quinquagénaire en plein burn out, et M. Blin, archiviste aveugle d'un enthousiasme impressionnant. A eux trois, ils se lancent dans une quête aussi spectaculaire qu'improbable.



SOUS LES ÉTOILES DE PARIS

Sortie : 16 décembre 2020 (1h18). Animation, Famille allemande réalisée par Ute von Münchow-Pohl
Elfie est une petite Elfkins qui vit dans le monde secret des lutins. Elle rêve de rencontrer des humains et décide un jour de partir à l'aventure ! Elfie tombe sur Théo, un chef pâtissier grognon dont la pâtisserie ne fait plus recette. Sa nouvelle mission ? Sauver la petite boutique !

Semaine du 6 au 13 janvier



LES ELFKINS : OPÉRATION PÂTISSERIE

Sortie : 16 décembre 2020 (1h18). Animation, Famille allemande réalisée par Ute von Münchow-Pohl
Elfie est une petite Elfkins qui vit dans le monde secret des lutins. Elle rêve de rencontrer des humains et décide un jour de partir à l'aventure ! Elfie tombe sur Théo, un chef pâtissier grognon dont la pâtisserie ne fait plus recette. Sa nouvelle mission ? Sauver la petite boutique !



MANDIBULES

Sortie : 16 décembre 2020 (1h17). Comédie, Fantastique française réalisée par Quentin Dupieux avec David Marsais, Grégoire Ludig, Adèle Exarchopoulos
Jean-Gab et Manu, deux amis simples d'esprit, trouvent une mouche géante coincée dans le coffre d'une voiture et se mettent en tête de la dresser pour gagner de l'argent avec.



WONDER WOMAN 1984

Sortie : 16 décembre 2020 (2h31). Action, Aventure, Fantastique américaine réalisée par Patty Jenkins avec Gal Gadot, Chris Pine, Kristen Wiig
Suite des aventures de Diana Prince, alias Wonder Woman, Amazone devenue une super-héroïne dans notre monde. Après la Première guerre mondiale, direction les années 80 ! Cette fois, Wonder Woman doit affronter deux nouveaux ennemis, particulièrement redoutables : Max Lord et Cheetah.

Semaine du 14 au 21 janvier



LE PEUPLE LOUP

Sortie : 16 décembre 2020 (1h43). Animation, Aventure, Famille, Fantastique irlandaise, américaine, luxembourgeoise réalisée par Tomm Moore, Ross Stewart
En Irlande, au temps des superstitions et de la magie, Robyn, une jeune fille de 11 ans, aide son père à chasser la dernière meute de loups. Mais un jour, lors d'une battue en forêt, Robyn rencontre Mebh, petite fille le jour, louve la nuit. Désormais pour Robyn, ayant rejoint elle aussi le peuple des loups, la menace ne vient plus des loups, mais bien des hommes !



BAC NORD

Sortie : 23 décembre 2020. Thriller français réalisé par Cédric Jimenez avec Gilles Lellouche, Karim Leklou, François Civil
2012. Les quartiers Nord de Marseille détiennent un triste record : la zone au taux de criminalité le plus élevé de France. Poussée par sa hiérarchie, la BAC Nord, brigade de terrain, cherche sans cesse à améliorer ses résultats. Dans un secteur à haut risque, les flics adaptent leurs méthodes, franchissant parfois la ligne jaunée. Jusqu'au jour où le système judiciaire se retourne contre eux...



LE DISCOURS

Sortie : 23 décembre 2020 (1h27). Comédie française réalisée par Laurent Tirard avec Benjamin Lavernhe, Sara Giraudau, Kyan Khojandi
Coincé à un repas de famille qui lui donne des envies de meurtre, Adrien attend. Il attend que Sonia réponde à son sms et mette fin à la « pause » qu'elle lui fait subir depuis un mois. Et voilà que Ludo, son futur beau-frère, lui demande de faire un « petit » discours pour le mariage ! Adrien panique. Mais si ce discours était finalement la meilleure chose qui puisse lui arriver ?

LE DOSSIER

2020 en images



Même si 2020 fût une année difficile, la commune et les Associations ont maintenu toutes les animations qui pouvaient l'être. C'est une grande fierté pour notre ville.

Bonne lecture

Yannick Daniélou

Conseiller délégué à la communication et aux associations



LE DOSSIER

Janvier



► Vœux du Maire



▼ Exposition Emmanuel Pierrot



▲ Concert Yakch'é à la Maison de La Bresse



▲ Trophée sylvoculture



◀ Carnaval chez les Toujours Jeunes

Février



▲ Le Conseil des jeunes à Pforzheim



▲ Le collège Hubert Curien en initiation alpinisme



▲ Music Live Events

Mars



▲ Signature P.O.C.E., Graniterie Petitjean



▲ Laura Botet, championne du monde

Avril

Mai



▲ Cérémonie du 8 Mai

▶ Enfouissement électrique
Pré de l'Orme



▲ La Bresse confinée



▲ Distribution des kits de masques



▲ Bénévoles à l'EHPAD



▲ L'EHPAD déconfiné

LE DOSSIER

Juin



▲ Nouveau parking à l'EHPAD



▲ Nouveau Conseil Municipal

Juillet



▲ Exposition Marcel Lucas



▲ Marché d'été



▲ Fête Patronale

AOÛT



▲ Accueil vacanciers



▲ Montée impossible



▲ Atelier Splash Peinture



▲ Remplacement pont du Vigrimé - Chajoux



▲ Spectacle Mojito ou menthe à l'eau

LE DOSSIER

Septembre



▲ Fête des Associations



▲ Rentrée scolaire

◀ Préparation Olympique



Octobre



▲ Nordic Trail



▲ Championnat de France Trial



▲ Fête du goût



▲ Championnat de France Trial



▲ 20h04, de l'idée sans détour



▲ Spectacle avec la Cie l'Un passe

Novembre



▲ Bénévoles à l'EHPAD - équipe cuisine



▲ Tournage du film «Le Torrent»



▲ Cérémonie du 11 Novembre



▶ Exposition le 46



▲ Opération Rando'Nett - Lac des Corbeaux

Décembre



▲ Cérémonie du 5 décembre



▲ Soutien aux acteurs économiques



▲ Saint-Nicolas



◀ Marché de Noël

TRIBUNE

Article du groupe majoritaire

À la vue de certains écrits, on pourrait penser qu'à la Mairie, tout est caché... Nous voulons rappeler que les commissions, les conseils d'administration ou d'exploitation des entités communales fonctionnent et sont là pour travailler sur les dossiers avant qu'ils ne soient présentés en conseil. Mais la minorité préfère créer le doute et laisser croire que les élus sont en dehors de toute réflexion, jusqu'à mettre en cause la validité des décisions en saisissant le contrôle de légalité de la Préfecture...

Un Exemple :

Comme vous le savez, la commune de La Bresse est entrée dans la phase de renouvellement de la Délégation de Service Public (DSP) du domaine skiable de La Bresse-Honneck qui est aujourd'hui exploité par le groupe LABELLEMONTAGNE.

Cette procédure est longue et encadrée par des procédures complexes réalisées tantôt par des bureaux d'études diligentés par la commune, tantôt sous l'égide d'une commission DSP constituée d'élus de la majorité et de la minorité du Conseil Municipal. Au total, ce sont six réunions de la commission DSP qui sont prévues.

Cela démontre, s'il en était besoin, que nous associons bien tous les membres du conseil aux décisions importantes pour notre commune. Précisons tout de même que nous répondons sans aucun problème aux diverses questions de l'ensemble des élus. Mais, à priori, cela ne suffit pas...

Lors du dernier Conseil Municipal, Mme le Maire a dû refaire une mise au point au sujet de la délibération concernant l'avenant au contrat de DSP validé en Conseil Municipal du 22 Juin 2020. Ci-après, information faite à l'assemblée, le 9 novembre dernier :

« Comme vous le savez, la minorité a jugé utile de contacter le contrôle de légalité, par courrier du 21 août 2020, pour mettre en cause cette délibération et tenter de la faire invalider.

Il s'agissait d'un problème de forme dans la mesure où la minorité aurait souhaité qu'il soit indiqué dans la délibération que les nouveaux équipements réalisés sur la station seraient en location jusqu'à la fin du contrat de DSP.

Or, cette information n'était indiquée qu'au procès-verbal de conseil et dans l'avenant lui-même.

Pour faire toute la transparence nécessaire sur cette affaire, je vais donc vous lire les conclusions du contrôle de légalité suite à cette interpellation :

Si le conseil municipal doit donc obligatoirement se prononcer préalablement à la conclusion d'un avenant à un contrat de délégation de service public, cette disposition ne précise pas, en revanche, quels sont les éléments qui doivent obligatoirement figurer dans la délibération.

Aussi, dans le silence des textes, il paraît possible de considérer, sous réserve de l'application souveraine du juge administratif qui n'a pas eu, à ma connaissance à se prononcer à ce sujet, que l'absence de transcription d'une telle information dans la délibération ne constitue pas une irrégularité.

En conclusion, il ressort des éléments qui précèdent que je n'ai pas d'observations à formuler au titre du contrôle de légalité concernant la délibération concernée.

Sur le fond cette fois, je crois que la majorité a démontré qu'elle souhaitait travailler, notamment sur ce sujet important de renouvellement de contrat de DSP, dans la plus grande transparence avec le conseil.

Et laissez-moi vous livrer mon impression sur cette intervention de la minorité : le renouvellement d'un contrat de DSP comme celui-ci est un dossier très complexe, d'autant plus d'ailleurs avec le contexte sanitaire que nous connaissons.

Si la minorité compte procéder ainsi pour chacune des étapes, nous allons fragiliser la procédure.

La fragiliser, ça veut dire deux choses : c'est inviter les éventuels futurs candidats évincés à mener des procédures à l'encontre de la commune ; et c'est aussi allonger les délais associés à chacune des étapes, au risque de ne pas avoir le temps de les mener à bien.

C'est pour cette raison que je souhaiterais que la minorité, lorsqu'elle a un doute, m'appelle plutôt que de contacter le contrôle de légalité»

Les élus de la majorité

Article du groupe minoritaire

Article déposé le 8 décembre 2020.

En ce début d'année, le groupe minoritaire au Conseil Municipal vous présente ses **Meilleurs Vœux de Bonne et Heureuse Année 2021 et la meilleure santé possible pour tous.**

Au regard de la crise sanitaire dans laquelle nous sommes plongés, une pensée particulière pour les personnes âgées, les malades, les soignants qui souffrent de cette situation. Et le souhait de jours meilleurs pour notre économie.

Cette année, nous avons été **présents et force de proposition** à toutes les commissions qui nous étaient assignées, communales ou intercommunales. Nous avons répondu présents aux séances du Conseil Municipal, du Conseil Communautaire, du Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme et Loisirs, du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale d'Electricité.

Trop souvent, nous avons constaté un manque d'informations ou des informations reçues au dernier moment voire en pleine séance **pour devoir voter** dans la foulée des **délibérations** aussi importantes que :

Le changement juridique de la Régie Municipale d'Electricité et la modification en profondeur de ses statuts avec une régie dotée de la responsabilité morale et de l'autonomie financière chargée de l'exploitation d'un Service Public Industriel et Commercial. Même si de notre côté nous cherchons l'information, **rien ne remplace une discussion avec des moments de réflexion.** Nous sommes pour un développement de la RME : gagner des clients, acquérir et développer de nouveaux moyens de production. Mais laissez-nous du temps pour en analyser les tenants et les aboutissants !

L'avenant n°2 à la convention de Délégation de Service Public liant la commune à « Remy Loisirs » à propos des nouveaux investissements. Encore une fois nous sommes d'accord sur le fond mais nous n'avons eu la « bonne information » qu'en pleine séance de Conseil Municipal ! Et nous avons dû voter dans la foulée à **partir de documents non corrigés** ! En effet, lors de la présentation de ce point au Conseil Municipal du 22 juin 2020, Mr Jérôme Mathieu a précisé : « contrairement à la version de l'avenant transmise par mail, les investissements envisagés ne seront pas indemnisés au titre des biens de retours non amortis, car ils seront finalement en location, afin que les dits biens ne puisse pas faire l'objet d'une indemnisation en fin de contrat. »

La cession de la parcelle AC73 au Conseil Départemental pour le projet d'un rond-point aux Champions **sans aucune présentation de celui-ci.** Afin de préparer ce point, nous avons dû demander le plan pour savoir de quoi il était question.

Car aujourd'hui nous nous interrogeons. Face aux recettes en baisse de la forêt, au futur reversement de la Taxe de Séjour à la nouvelle intercommunalité (l'Office de Tourisme et la piscine vont rejoindre la nouvelle communauté de communes), quel sera ou quel devra être le futur reversement de la « **nouvelle Régie** » ? Et comment la municipalité envisage-t-elle d'équilibrer les futurs budgets ?

Toutes ces ressources, complémentaires au budget général, et auxquelles s'ajoutent les **droits de mutation** et les **redevances** liées aux Délégations de Service Public, ont toujours assuré l'équilibre de fonctionnement et le développement de notre commune.

Nous voulons **voter en pleine conscience ce qui est juste pour le bien de tous les Bressauds et de La Bresse** dans la grande règle d'une maîtrise budgétaire. Nos questions ne sont pas des attaques personnelles mais de la recherche d'information pour étayer nos décisions.

Donnez-nous des documents, insérez-nous dans vos réflexions et laissez-nous du temps pour analyser.

Est-ce que l'on attend de nous **de voter au pied levé** des décisions qui concernent les **habitants et l'avenir de La Bresse** ?

Les élus du groupe minoritaire .

OFFICE DE TOURISME ET DE LOISIRS

Horaires d'ouverture de l'Office de Tourisme

Haute saison (vacances scolaires de Noël/Nouvel An et d'hiver)

Du lundi au samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h et le dimanche de 9 h 30 à 12 h 30

Autres périodes du lundi au samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h

Fermé le dimanche - Fermé les jeudis matin hors vacances

Cas exceptionnels d'ouverture et de fermeture du bureau d'accueil (jours fériés) à consulter sur

www.labresse.net - Tél. : 03 29 25 41 29

Horaires complexe piscine loisirs

2A rue des Proyes - 88250 La Bresse - Tél. : 03 29 26 21 20

Site internet : www.labresse.net - E-mail : accueil.piscine@labresse.fr

Informations à confirmer selon l'évolution sanitaire

Jusqu'au 7 février 2021 Retrouvez les mises à jour sur Facebook et sur www.labresse.net

	Piscine	Espace Bien Etre Sauna - Hammam	Créneaux promotionnels* ▼	Activités
Lundi	14 h à 16 h 45	15 h à 16 h 35	De 14 h 45 à 16 h 45	Aquatrainning avec coach 18 h - 18 h 45
Mardi	14 h à 19 h	15 h à 18 h 45	De 17 h à 19 h	Aquatrainning accès libre de 16 h 30 à 18 h
Mercredi	10 h 30 à 13 h 14 h 15 à 19 h	15 h à 18 h 45	De 11 h à 13 h et de 17 h à 19 h	Ecole de natation 9 h 15 à 10 h 15 Aqua gym de 19 h à 20 h
Jeudi	14 h à 19 h	15 h à 18 h 45	De 17 h à 19 h	Aqua fitness 12 h 15 à 13 h 15 Aqua bress de 19 h à 20 h
Vendredi	14 h à 21 h	15 h à 20 h 45	De 19 h à 21 h	Aquatrainning Prescri'mouv 9 h 45 de 10 h 45 (sur prescription médicale)
Samedi	10 h 30 à 13 h 14 h 15 à 18 h	15 h à 17 h 45	De 11 h à 13 h et de 16 h à 18 h	Aqua gym séniors de 9 h 15 à 10 h 15
Dimanche	10 h à 13 h		De 9 h - 9 h 30	

Horaires patinoire

Ouverture du 19 décembre 2020 au 14 mars 2021

Ouverture sous réserve de la situation sanitaire

	Vacances scolaires du 19/12/20 au 5/01/21		Hors vacances	
	Tout public	Spécial -10 ans	Tout public	Spécial -10 ans
Lundi	10 h 30 - 19 h	9 h 30 - 10 h 30	Fermé	
Mardi	10 h 30 - 19 h		Fermé	
Mercredi	10 h 30 - 19 h		14 h - 19 h	
Jeudi	10 h 30 - 17 h		Fermé	
Vendredi	10 h 30 - 19 h		Fermé	
Samedi	14 h - 19 h		14 h - 19 h	
Dimanche	10 h 30 - 19 h	9 h 30 - 10 h 30	10 h 30 - 19 h	9 h 30 - 10 h 30

«SPECIAL - 10 ANS» : créneau réservé exclusivement aux enfants de - 10 ans et leurs parents avec animation ludique
(Créneau non confirmé au moment de l'impression de ce bulletin)



MERCI pour votre mobilisation !

Plus de 150 professionnels du tourisme, élu(e)s, hébergeurs, restaurateurs se sont rassemblés le jeudi 3 décembre à la station de La Bresse-Hohneck pour manifester leurs incompréhensions face à l'interdiction d'ouverture des remontées mécaniques pour les vacances de Noël.

La Bresse centre de préparation olympique VTT. Qu'est-ce que cela signifie ?

Les Centres de Préparation aux Jeux sont une composante du Label Terre de Jeux 2024. Il s'agit de sites sélectionnés par Paris2024 pour accueillir les délégations du monde entier le temps de stages de préparation, ou comme base arrière pendant les Jeux. L'objectif est d'offrir aux athlètes les conditions optimales pour s'entraîner, récupérer, s'acclimater et se préparer au mieux pour les Jeux au sommet.



Ces sites sont rassemblés sur un catalogue mis à disposition des comités olympiques et paralympiques étrangers. Ils pourront ainsi trouver les endroits où préparer au mieux les Jeux de Paris.

La Bresse propose dans ce cadre trois sites d'entraînement pour le VTT Cross-Country Olympique :

- À la station de La Bresse-Hohneck en s'appuyant sur le circuit de la Coupe du Monde 2018,
- Deux parcours temporaires utilisés uniquement sur demande des nations :
 - Au centre ville sur la partie haute du circuit des coupes du monde 2012 et 2016,
 - Sur le secteur la Truche-Basse des Feignes dans le périmètre de la zone autorisée aux sports mécaniques.

Il appartiendra à chaque délégation de choisir le centre de préparation qui lui convient.

Une dizaine d'autres sites en France ont également été retenus pour le VTT. À voir si l'expérience et la notoriété de La Bresse dans l'organisation d'épreuves internationales sauront séduire les délégations.

Visite du nouveau préfet

À l'occasion de sa prise de fonction, le nouveau Préfet des Vosges, Yves Seguy, est venu à la rencontre de Madame Le Maire et de son premier adjoint. Après un temps d'échanges, ils se sont prêtés au jeu de la traditionnelle photographie.



Cérémonie du 5 décembre

Une cérémonie d'hommages aux Morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie a eu lieu le 5 décembre dernier, à la stèle AFN, rue du Souvenir.

Protocole sanitaire oblige, les dépôts de gerbes et hymne national se sont déroulés en comité restreint. Un discours a été lu par Hubert François, vice-président de l'UNC-AFN, ainsi qu'un discours de la Ministre déléguée auprès de la Ministre des Armées.



Trois départs en retraite à l'ADMR

C'est avec un peu d'amertume et en comité restreint, confinement oblige, que le Conseil d'Administration a marqué l'évènement, le 20 novembre dernier.

Au cours de cette année 2020, trois salariées ont fait valoir leurs droits à la retraite, après de longues années passées au service de l'ADMR : Martine Rouxel, Babette Mansuy et Evelyne Poirot-Bersi.

Cette réception a été l'occasion pour Renée François, présidente, de les remercier et de souligner les qualités dont elles ont fait preuve durant leur carrière. C'est surtout leur faculté à s'adapter aux besoins des personnes aidées, mais aussi à leur quotidien et aux imprévus, qui a été mise en valeur.

L'occasion également de se rappeler des bons moments du «vivre ensemble» de l'association.

Dès que possible, une journée de retrouvailles sera programmée pour fêter cet évènement avec toutes les salariées et bénévoles de l'ADMR de La Bresse.



Saint-Nicolas chez Oui-Oui

C'est traditionnel, le Saint-Nicolas et Père Fouettard sont passés au multiaccueil «Les p'tits amis de Oui-Oui». Effet garanti chez les petits : les yeux pétillants, ils ont réservé un bel accueil aux deux acolytes même s'ils n'en restaient pas moins impressionnés.

Protocole sanitaire oblige, la rencontre a eu lieu en extérieur et la structure leur a prêté des masques inclusifs afin que les enfants voient leurs visages. Quelques personnes âgées, depuis le trottoir ou par la fenêtre, ont pu participer à l'évènement. Petit clin d'œil au lien entre les générations qui tient à cœur à la structure et qui est bien difficile à mettre en œuvre en ce moment.

Pour se remettre de leurs émotions, les enfants ont reçu un chocolat et une clémentine. En retour, les enfants leur ont offert des petits bonbons au sapin et à l'eucalyptus pour qu'ils gardent leurs voix !



DANS LE RETRO

La Bressaude

Le mot du Président :

«Re-confinement et re-standby pour les activités sportives dans les associations au mois de novembre. Désorganisation des entraînements et de nouveau le casse-tête pour les Comités de sections et les entraîneurs.

Heureusement les dispositions prises par le gouvernement à compter du 28 novembre ont permis, d'abord à nos jeunes, de reprendre le chemin des gymnases et autres locaux et lieux d'entraînement pour le plus grand plaisir de tous.

Du côté des professionnels, la situation était toute différente. Les premières compétitions de ski de fond ont été planifiées bien que La France et certains pays observent des conditions sanitaires interdisant toutes pratiques sportives, synonyme d'annulation de plusieurs compétitions nationales et internationales habituelles, et de saison hivernale qui sera probablement incomplète (voir zoom sur la section ski).

Autre conséquence du re-confinement, la réunion du Comité Directeur qui devait se tenir le 5 novembre a été purement et simplement annulée. Et faute de perspective pour le mois de décembre, sur la possibilité de tenir la réunion mensuelle dans les conditions habituelles, c'est-à-dire en «présentiel», il a été décidé de nous en remettre à la magie d'Internet. Ainsi, le 3 décembre, les Présidents de sections et le Bureau Directeur se sont réunis par écrans interposés. Quatorze membres étaient présents en «distanciel», selon le vocabulaire approprié. Ce qui leur a permis d'avoir un contact visuel et de traiter les différents points de l'ordre du jour. Même si c'était une première expérience pour certains, la réunion a finalement été réussie. »



Du côté des sections

Le tir est passé en mode hiver

Sur autorisation dérogatoire mise en place par la Municipalité, la Section Tir a pu mettre en hivernage le stand de La Ténine le 11 novembre ainsi que le gymnase le 21. L'essentiel était de vérifier et contrôler le rangement des armes. À l'heure où vous lirez ces lignes, les jeunes devraient avoir repris les chemins de l'entraînement en mini-groupes...



Section ski

La championne internationale, Delphine Claudel a retrouvé les lattes et participé au mois de novembre, avant l'ouverture de premières compétitions internationales, à plusieurs confrontations avec des équipes de ski de fond d'autres nations. Ces rencontres lui ont permis de s'étalonner par rapport à la concurrence. Et notamment avec l'équipe de Russie, à Muenio en Finlande, où elle prend la troisième place du sprint. Un excellent résultat, certes pour l'honneur, mais qui est de bonne augure pour la suite de la saison.



En ouverture de la Coupe du Monde à Ruka en Finlande, du 27 au 29 novembre, Delphine était la seule et unique représentante française à participer aux trois courses parmi 76 concurrentes

venant de 18 nations. Les skieuses des pays nordiques ont dominé toutes les courses, ne laissant aux européennes du centre et du sud que quelques miettes, bien loin des podiums. Delphine, pour sa part, termine 57^e du sprint en classique, 48^e de l'individuelle 10 km en classique et 43^e de la poursuite 10 km en skating.

Côté biathlon, en raison de mesures sanitaires, l'IBU Cup sera réduite à 5 épreuves dans 3 destinations seulement et ne débutera qu'en janvier.

Le premier biathlon du SAMSE, qui devait avoir lieu à Bessans les 5 et 6 décembre ne pourra pas être organisé. Il en va de même pour le championnat de France U17 et la coupe de France de ski de fond. Ces courses seront remplacées par des sélections pour la 2^e manche de l'OPA Cup planifiée du 18 au 20 décembre à Riale en Italie.

Quant à la juniors cup et au championnat d'Europe juniors, ils sont purement et simplement annulés.

Changement de bureau à la roue verte

Voici le visage et l'inséparable monture du nouveau Président de La section !

Pour vos infos et contacts :
Didier Poirot 06.84.47.05.61
ou page Facebook de la Roue Verte
ou <https://www.labressaude.fr/les-sections/roue-verte/>



Plus d'infos sur les pages Facebook des sections et sur <https://www.labressaude.fr/les-sections/>

Groupe scolaire Saint Laurent L'Avent à la Maternelle

Afin de symboliser le temps de l'Avent, les enfants de la maternelle Saint Laurent ont préparé leur calendrier.

De petites décorations ont été fabriquées et pourront être ensuite accrochées dans le sapin de la maison.

Chaque jour, un enfant repart avec sa décoration accompagnée d'un chocolat.

En parallèle, des histoires et devinettes autour de la période de Noël sont racontées aux enfants.



Festival du livre au groupe scolaire Saint Laurent.



La lecture est mise en avant à l'école Saint Laurent, notamment à l'occasion du festival du livre, qui s'est déroulé du 23 au 27 novembre.

Des livres neufs ont été mis à disposition afin que les enfants puissent les découvrir. Une farandole de livres, aux couleurs et formes variées pour les plus petits, des histoires fantastiques et des enquêtes pour les plus grands, mais aussi des livres éducatifs et scientifiques.

Tout au long de la semaine, chaque classe a pu se retrouver autour des livres pour diverses activités. Des bons de commande étaient disponibles pour permettre aux élèves d'y inscrire leurs livres préférés. Il était également possible de commander sur le site « le Festival du livre ». Une donation de livres neufs sera faite à hauteur de 20% des ventes réalisées.

La lecture est une grande richesse, se plonger dans un livre est une invitation au voyage...

Collège

Pour que les établissements deviennent un terrain d'engagement en faveur du développement durable et de lutte contre le changement climatique, l'éducation nationale demande aux écoles et collèges d'élire des éco délégués dans les classes.

Cet engagement citoyen fait partie des valeurs transmises aux élèves du Saint-Laurent.

En classe de 6^e, les éco délégués ont été interviewés par la radio locale début décembre. Ils ont pu expliquer leurs missions :

- Limiter la consommation d'énergie.
- Éviter le gaspillage alimentaire : à la cantine, on ne prend pas trop.
- Réduire et trier les déchets : on ne chiffonne pas les papiers, on les met dans le bac à papier. On collecte les piles, les bouchons...
- Mobiliser leurs camarades de classe, en organisant un concours de ramassage de papiers dans la cour.

Bravo à eux, les citoyens de demain. Respectons tous notre belle nature !



Les temps périscolaires du mercredi

Malgré la crise sanitaire, les activités du mercredi sont toujours en effervescence.

Sur les mois de septembre et octobre, les enfants ont pu pratiquer de nombreuses disciplines sportives avec les stagiaires BPJEPS : escalade, vélo, athlétisme, handball, roller, course d'orientation.

Sur les mois de novembre et décembre, ils ont découvert le tir à l'arc et appris à reconnaître les traces d'animaux avec Karen Alexandre, accompagnatrice en montagne. Côté loisirs créatifs, ils ont construit un hôtel à insectes et une cabane à oiseaux, réalisé un calendrier de l'Avent et fabriqué des décorations de Noël. Côté sportif enfin, ils ont profité d'une demi-journée piscine.

Quel beau programme mené sous les yeux bienveillants des animateurs et dans le respect du protocole sanitaire.



École du centre

C'était une fête de Saint-Nicolas pas comme les autres pour les enfants de l'école du Centre, comme en témoigne ce petit texte qu'ils ont écrit pour le bulletin.

« J'adore le Saint-Nicolas. Je suis triste, car cette année, il n'a pas pu venir. Mais il nous a déposé des clémentines et des Saint-Nicolas en chocolat. Je lui dis merci.

On a même entendu ses cloches quand il allait chez les petits.

C'était aussi l'anniversaire de Noémie. Elle nous a préparé une immense brioche en forme de Saint-Nicolas. »

Antonin et Noémie.



DANS LE RETRO



Saint-Nicolas et Père Fouettard à la Tourterelle

Saint-Nicolas et Père Fouettard sont venus rendre visite aux élèves de la Tourterelle. Faute de pouvoir se rassembler tous, les deux acolytes sont passés dans chaque classe.

Les enfants coiffés de la magnifique mitre qu'ils avaient réalisés, les ont accueillis avec les chants traditionnels.

Pour les récompenser de leurs efforts manuels et vocaux, Saint-Nicolas leur a offert des clémentines et des chocolats.

ÉTAT CIVIL de novembre

Naissances

- **Éléonore**, née le 23 novembre à Sélestat, fille de **Florine Ledain** et de **Alexandre Davenne**

Mariage

- Le 4 novembre, **Florence Paulette Bader**, restauratrice et **Sébastien Michel Petit**, restaurateur domiciliés à La Bresse.

Décès

- **Henriette Marie Reine Aubert**, âgée de 100 ans, domiciliée 27 rue de la Clairie, décédée le 1 novembre à La Bresse, veuve de Pierre Clavier.
- **Jean Marcel Adami**, âgé de 79 ans, domicilié 32A rue de la Clairie, décédé le 3 novembre à La Bresse, époux de Odile Marie Anna Marion.
- **François Gabriel Gérard**, âgé de 69 ans, domicilié 2 rue du Brûleux, décédé le 29 octobre à Remiremont, époux de Odile Marie Suzanne Pierrel.
- **Marie Joséphe Mangin**, âgée de 83 ans, domiciliée 32A rue de la Clairie, décédée le 3 novembre à La Bresse, épouse de Jean Marie Mougel.
- **Gisèle Marie Christine Claude**, âgée de 95 ans, domiciliée 32A rue de la Clairie, décédée le 4 novembre à La Bresse, veuve de Ernest Joseph André Ziss.
- **Jean-Pierre Armand Eckert**, âgé de 92 ans, domicilié 32A rue de la Clairie, décédé le 7 novembre à La Bresse, époux de Germaine Marthe Rose Horst.
- **Gaston Jean Louis, Arnould**, âgé de 91 ans, domicilié 32A rue de la Clairie, décédé le 7 novembre à La Bresse, veuf de Jacqueline Marie Olga Perrin.
- **Bernard Lucien Poirot**, âgé de 83 ans, domicilié 27 rue de la Clairie, décédé le 9 novembre à Remiremont, époux de Jeannine Denise Lemould.
- **Jeanne Marie Catherine Mathieu**, âgée de 101 ans, domiciliée 32A rue de la Clairie, décédée le 15 novembre à La Bresse.
- **Georgette Marchal**, âgée de 95 ans, domiciliée 27 rue de la Clairie, décédée le 15 novembre à La Bresse, veuve de Michel Georges Fernand Ehlinger.
- **Chantal Marie Suzanne Blaison**, âgée de 79 ans, domiciliée 32A rue de la Clairie, décédée le 17 novembre à La Bresse.
- **Marguerite Marie Marion**, âgée de 90 ans, domiciliée 32A rue de la Clairie, décédée le 19 novembre à La Bresse, veuve de Gérard, Maurice Heinrich
- **Christian André Yvon Thiéry**, âgé de 77 ans, domicilié 27 rue de la Clairie, décédé le 20 novembre à La Bresse, veuf de Geneviève, Marie, Thérèse Aubert.
- **Marcelle Marie Berthe Jacquot**, âgée de 84 ans, domiciliée 5 traverse de Grosse Pierre décédée le 21 novembre à Gérardmer, veuve de Fernand Robert Poirot.
- **Yvonne Marie Léonie Poirot**, âgée de 93 ans, domiciliée 27 rue de la Clairie, décédée le 22 novembre à Remiremont, veuve de Maurice Remy.
- **André Georges Brédat**, âgé de 81 ans, domicilié 32A rue de la Clairie, décédé le 27 novembre à La Bresse, époux de Suzanne Marie Georgette Arnould.
- **Jeanine Marie Marcelle Calmus**, âgée de 81 ans, domiciliée 27 rue de la Clairie, décédée le 28 novembre à La Bresse, veuve de Jean-François Bussièrre.
- **Giuseppe Persic**, âgé de 82 ans, domicilié 27 rue de la Clairie, décédé le 25 novembre à Remiremont, divorcé de Chantal Marie-Claude Gaymard
- **Maurice Marie Ernest Pierrel**, âgé de 91 ans, domicilié 3 rue des Boudières, décédé le 26 novembre à Remiremont, époux de Gilberte Jeanne Thouvenot

INFOS PRATIQUES

Services communaux

Mairie : 03 29 25 40 21

Du lundi au vendredi : 9h-12h 15 et 14h-17h,
Samedi : 9h-12h Service Population uniquement

Astreinte des adjoints : 06 08 57 51 94

Services Techniques Municipaux : 03 29 25 53 89

Du lundi au vendredi : 9h-12h et 14h-17h
Accueil du public sur rendez-vous

Service urbanisme et gestion du patrimoine :

03 29 25 53 89

Du lundi au vendredi : 9h-12h et sur rendez-vous, 14h-17h les
lundi, mardi, jeudi et vendredi

EHPAD (Maison de Retraite)

03 29 25 59 25 - 27 - 32A rue de la Claireie

S.S.I.A.D (Service de Soins Infirmiers À Domicile)

06 88 15 56 42 - 32A rue de la Claireie

Régie Municipale d'Électricité : 03 29 25 54 00

Du lundi au vendredi : 7h30-12h et 13h30-17h

Syndicat Intercommunal d'Assainissement :

03 29 62 54 21

24 rue de la 3^e DIA, 88 310 Cornimont

Du lundi au vendredi : 8h30-12h et 13h30-17h

Numéros d'urgence

Urgences à domicile : 15

Pompiers et urgences sur la voie publique : 18

Gendarmerie : 17

En dehors des heures d'ouverture,
pour toute urgence :

Service des eaux : 06 08 23 56 53

Bâtiments communaux : 06 07 96 51 26

Membres de la municipalité : 06 08 57 51 94

Services médicaux

Service Médi-Garde

(nuit, dimanche, jours fériés) : **0820 33 20 20**

Médecins

Uniquement sur rendez-vous

Dr Arnould

2 rue Joseph Remy - **03 29 25 53 08**

Lundi, mardi et jeudi : Journée

Vendredi : matin

Fermé le mercredi

Dr Hofgaertner

2 rue Joseph Remy - **03 29 25 35 35**

Lundi : 10h - 12h et 15h - 17h

Mercredi : 10h - 12h et 17h - 19h

Jeudi et vendredi : 8h - 10h et 17h - 19h

Samedi : 8h - 10h

Dr Leroy

2 rue Joseph Remy - **03 29 25 40 87**

Les matins du lundi au samedi et les soirs à partir de 17h
sauf le jeudi.

Dr Ménière

11 rue de l'Église - **03 29 25 40 09**

9h-12h et 14h30-18h30

Fermé le mercredi après-midi et le samedi

Services sociaux

Maison de services au public

Maison de La Bresse, 7A rue de la Claireie, **03 72 58 00 09**

Mardi : 13h30-17h sur rendez-vous

Vendredi : 8h30-12h sur rendez-vous

les autres jours par téléphone au 03 29 24 96 46

ADMR Permanence téléphonique : 03 29 25 62 60

Adavie : 03 29 35 23 06

La Poste

Horaires :

Lundi : 13h45-16h30 / Mardi : 10h-12h et 13h45-16h30

Du mercredi au vendredi : 9h-12h et 13h45-16h30

Samedi : 9h-12h

Infirmières

Valérie Flieller et Éliette Foucal

6 Grande Rue - **03 29 25 65 49 - 06 71 50 24 41**

Nathalie Poirot et Anne-Élodie Antoine

12 rue Mougel Bey - **03 29 25 63 96 - 06 07 82 92 35**

Lundi au samedi 8h30 à 9h30

Pharmacies

Pharmacie de garde : numéro Audiotel 3237

Pharmacie des Montagnes

19 quai des Iranées - **03 29 25 40 65**

Du lundi au samedi : 8h30-12h et 14h-19h

Fermé le lundi matin et le samedi après-midi

Pharmacie du Hohneck

23 rue Paul Claudel, **03 29 25 41 13**

Du lundi au samedi : 8h30-12h et 14h-19h

Fermé le mercredi

Ambulances - Taxi - VSL

Taxi Denis : 03 29 25 40 28 ou 06 76 47 33 95

Transmosel SARL : 03 29 25 60 60

Nuit (20 h à 8 h), dimanches et jours fériés :
faites le 15

Horaires d'hiver des déchetteries du 1^{er} novembre au 31 mars

Communauté de communes des Hautes-Vosges

Tél. : 03 29 27 29 04

Les quatre déchetteries de la communauté de communes sont
accessibles à tous les habitants du territoire, quelle que soit
leur commune de résidence.

Déchetterie de Niachamp : 06 70 50 42 78

Jour	Niachamp à La Bresse	
	Matin	Après-midi
Lundi		14 h - 17 h
Mardi	8 h 30 - 12 h	
Mercredi	8 h 30 - 12 h	14 h - 17 h
Jeudi		
Vendredi	8 h 30 - 12 h	14 h - 17 h
Samedi	8 h 30 - 12 h	14 h - 17 h

Déchetterie de Blanfin : 06 70 09 92 23

Jour	Blanfin à Saulxures-sur-Moselotte	
	Matin	Après-midi
Lundi	8 h 30 - 12 h	
Mardi		14 h - 17 h
Mercredi		14 h - 17 h
Jeudi	8 h 30 - 12 h	14 h - 17 h
Vendredi	8 h 30 - 12 h	14 h - 17 h
Samedi	8 h 30 - 12 h	14 h - 17 h

DÉCHÈTERIE DE LA HEUNOTTE

114 faubourg de Bruyères - 88400 Gérardmer - Tél. : 03 29 41 75 54

DÉCHÈTERIE DE LA PRÊLE

13 route de Gérardmer - 88120 Le Syndicat - Tél. : 03 29 62 28 87

Permanences des élus

Maryvonne Crouvezier - Maire	Reçoit sur rendez-vous
Jérôme Mathieu - Adjoint aux énergies et STM	Reçoit sur rendez-vous.
Élisabeth Bonnot - Adjointe aux ressources humaines	Reçoit sur rendez-vous.
Raymond Marchal - Adjoint à l'environnement	Jeudi de 10 h à 11 h.
Fabienne Morel - Adjointe à la population et aux écoles	Reçoit sur rendez-vous.
Nicolas Remy - Adjoint aux sports et au tourisme	Samedi de 9h à 12h.
Alexandrine Ducret - Adjointe à la culture et aux jumelages	Lundi de 10 h 30 à 12 h.
Jean-François Poirot - Adjoint à l'urbanisme	Reçoit sur rendez-vous.
Geneviève Demange - Adjointe aux affaires sociales	Mardi de 10 h 30 à 12 h.

AGENDA

CULTURE

Attention, les conditions sanitaires peuvent à tout moment modifier les événements cités dans cet agenda.

■ Du 7 janvier au 7 mars

Exposition «Envolées» Claudine Aumeeruddy
Maison de La Bresse

..... Du mardi au samedi 15 h-18 h
..... dimanche 10 h 30-12 h 30 - 15 h-18 h

Infos : Mairie - Service communication

Tél. : 03 29 25 40 21 - info@labresse.fr - www.labresse.fr

■ Du 12 janvier au 3 février

21^e concours de photo amateur

Thème : Lacs et plans d'eau

Maison de la Bresse

..... Du mardi au vendredi 15 h-18 h
..... -dimanche 10 h 30-12 h 30 - 15 h-18 h

Infos : M.L.C. - Jean Delozanne - 03 29 25 60 09

mlclabresse@wanadoo.fr

■ Du 12 janvier au 3 février

Exposition photos «À qui sont ces yeux ?»

Michel Laurent

Maison de La Bresse

..... Du mardi au samedi 15 h-18 h
..... dimanche 10 h 30-12 h 30 - 15 h-18 h

Infos : Mairie - Service communication

Tél. : 03 29 25 40 21 - info@labresse.fr - www.labresse.fr

■ 29 janvier

20h04 de l'idée sans détour

Maison de La Bresse 20 h 04

Infos : Mairie - Service communication

Tél. : 03 29 25 40 21 - info@labresse.fr - www.labresse.fr



- Vous êtes une association, un établissement public exerçant à La Bresse et vous souhaitez faire paraître un article dans le bulletin « **La Bresse Infos** ».
- Vous souhaitez présenter votre nouvelle activité à La Bresse, « La Bresse Infos » vous offre une première annonce gratuite dans le bulletin dans la rubrique « **Nouveau à La Bresse** ».
- Vous souhaitez insérer votre encart publicitaire dans « **La Bresse Infos** » pour un ou plusieurs passages ou pour toute l'année en cours.
- Vous n'êtes pas résident à La Bresse mais souhaitez tout de même recevoir le bulletin municipal chez vous en vous abonnant à l'année.

Pour toutes ces requêtes, rien de plus simple !
Contactez dès à présent le service communication à bulletin@labresse.fr ou au 03 29 25 40 21.

